



Madame, Monsieur,

La réforme du baccalauréat initiée depuis la session de Juin 2021 connaîtra de nouveaux aménagements dès la session 2022. Si le contrôle continu comptera toujours pour 40% de la note finale, les évaluations communes sont supprimées au profit d'un contrôle continu renforcé.

Pour répondre à la commande gouvernementale, chaque établissement doit ainsi déterminer les modalités de la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques d'évaluation. Pour cela, les équipes enseignantes du lycée Jean Lurçat se réuniront **le vendredi 8 octobre de 8h à 17h**.

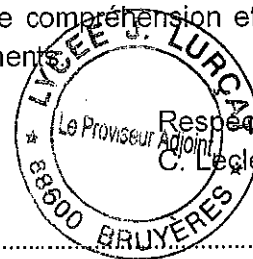
Ainsi, les cours sont suspendus **toute la journée du vendredi 8 octobre**. Pour les élèves demi-pensionnaires, une remise d'ordre sera effectuée sur la facture du 1^{er} trimestre.

Ce vendredi 8 octobre ont également lieu les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration. Comme indiqué dans le matériel de vote dont vous avez été destinataire, vous avez toujours la possibilité de voter :

- Soit directement au lycée : le **vendredi 8 octobre de 8h à 12h**.
- Soit par correspondance : dans ce cas et compte tenu de la suppression des cours cette journée, merci de bien vouloir remettre votre enveloppe de vote à votre enfant pour le **jeudi 7 octobre** au plus tard.

Je vous saurai gré de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous. Votre enfant le remettra à son professeur principal **pour le lundi 4 octobre**.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et reste disponible pour répondre à vos éventuels questionnements.



Respectueuses salutations,
C. Leclerc

Je soussigné (e), parent de
l'élève en classe de

**atteste avoir pris connaissance de la suppression des cours le vendredi 8
octobre toute la journée.**

Fait à, le

Signature :